

Département du Cher



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES CŒUR DE  
FRANCE**

**MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF SUR LA CELLE**

**DOSSIER DE DÉCLARATION AU TITRE DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**NOTE COMPLEMENTAIRE**



***IMPLANTATION REGIONALE***

810, rue Léonard de Vinci  
45400 SEMOY

**Téléphone** : 02-38-86-54-57  
**Télécopie** : 02-38-61-07-42

**E-mail** : cm-orleans@cabinet-merlin.fr

***IMPLANTATION LOCALE***

18 Rue de l'Équerre  
18200 SAINT AMAND MONTROND

**Téléphone** : 06-18-95-92-15

**E-mail** : clarchevesque@cabinet-merlin.fr

GRUPE MERLIN/Réf doc : 152525-161-AUT-NT-1-001

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A.BERTHEAS	N.GOUPIL	11/01/2022	Etablissement

## Sommaire

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>MODIFICATIONS ET PRECISIONS.....</b>	<b>3</b>
2.1	CHARGES COLLECTEES DES POSTE DE REFOULEMENT .....	3
2.2	ZONE HUMIDE .....	3

## **1 PREAMBULE**

---

Cette note a pour but de modifier certains aspects du dossier de déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau qui concerne la mise en place de l'assainissement collectif sur La Celle suite aux remarques formulées par le service instructeur (DDT du Cher) le 28/10/2021, rappelées en caractère gras dans la présente note.

---

## **2 MODIFICATIONS ET PRECISIONS**

---

### **2.1 CHARGES COLLECTEES DES POSTE DE REFOULEMENT**

---

**« Préciser les charges collectées par chacun des postes de refoulement rue de la Fontaine Saint Clair et Route de Bruère »**

Les charges collectées sur les deux postes sont présentées dans le tableau suivant. Cette donnée sera ajoutée au dossier de déclaration dans la partie 4.6.1.2.

Poste	Charges Collectées
Route de Bruère	30 EH
Rue de la Fontaine Saint Clair	20 EH

### **2.2 ZONE HUMIDE**

---

**« Page 35 du dossier il est affirmé qu'aucune zone humide avérée n'est recensée sur la commune de la Celle sans qu'aucune étude (type sondages pédologiques ou recensement floristique) ne vienne étayer cette conclusion. Il apparait que les parcelles sont situées en zone de probabilité moyenne à très forte de présence de zones humides dans l'inventaire du SAGE Cher amont. Il conviendra donc de confirmer par des investigations complémentaires l'absence de zone humide impactée par le projet. Dans le cas où la présence de zone humide est confirmée, il conviendra de quantifier la surface impactée par ce projet et le cas échéant de proposer les mesures compensatoires appropriées pour être en conformité avec la règle 4.4 de son règlement. »**

Une expertise zone humide a été réalisée par ADEV Environnement en Décembre 2021. Durant cette expertise 9 sondages pédologiques ont été réalisés et aucune zone humide n'a été recensée.

Cette étude sera jointe à cette présente note complémentaire.

- page 35 du dossier il est affirmé qu'aucune zone humide avérée n'est recensée sur la commune de la Celle sans qu'aucune étude (type sondages pédologiques ou recensement floristique) ne vienne étayer cette conclusion. Il apparaît que les parcelles sont situées en zone de probabilité moyenne à très forte de présence de zones humides dans l'inventaire du SAGE Cher amont. Il conviendra donc de confirmer par des investigations complémentaires l'absence de zone humide impactée par le projet. Dans le cas où la présence de zone humide est confirmée, il conviendra de quantifier la surface impactée par ce projet et le cas échéant de proposer les mesures compensatoires appropriées pour être en conformité avec la règle 4.4 de son règlement.